

Devoirs surveillés 3P à 6P

Formulaire d'inscription aux devoirs surveillés 3P à 6P

Les devoirs surveillés commencent environ deux semaines après la rentrée et se terminent trois semaines avant la fin de l'année scolaire

Nom et Prénom de l'élève	
Classe et enseignant-e	

Nom et Prénom du responsable légal	
Adresse complète	
Téléphone(s)	
Adresse email	

Lieu (un seul choix)	<input type="checkbox"/> Rolle-Buttes <input type="checkbox"/> Rolle-Maupas <input type="checkbox"/> Mont-sur-Rolle <input type="checkbox"/> Perroy <input type="checkbox"/> Gilly <input type="checkbox"/> Luins-Dully		
Jour(s)	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi
Cotisation annuelle	<input type="checkbox"/> CHF 200.- (1 jour/semaine)	<input type="checkbox"/> CHF 400.- (2 jours/semaine)	<input type="checkbox"/> CHF 550.- (3 jours/semaine)

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement des devoirs surveillés 3P à 6P et de la charte de l'élève ci-annexés (tous ces documents sont également téléchargeables sur notre site internet enfance-jeunesse.ch).

Lieu et date :

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :

Ce formulaire est à renvoyer par courrier à Enfance & Jeunesse – Rue du Temple 7B – 1180 Rolle
ou par courriel à ds@enfance-jeunesse.ch

Règlement des devoirs surveillés 3P à 6P

Principe	<p>Gérés par l'Association intercommunale de Rolle et Environs Enfance & Jeunesse (EnJeu), les devoirs surveillés sont destinés aux élèves des classes de 3P à 6P, leur permettant de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte responsable.</p> <p>Les devoirs surveillés ne sont pas des cours d'appui individualisés, seuls les devoirs scolaires seront effectués durant la période, et ce de manière autonome.</p> <p>L'effectif d'une classe est de 5 à 12 élèves au maximum et EnJeu est seule habilitée à décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, une alternative pourra être proposée, soit changement de lieu, d'horaire ou remboursement.</p> <p>Les parents sont tenus de vérifier l'agenda pour s'assurer que tous les devoirs sont terminés. Toute communication au sujet des devoirs se fait uniquement avec le maître de classe.</p>
Organisation	<p>Les devoirs surveillés ont lieu lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, dès la 2^{ème} semaine de la rentrée et se terminent 3 semaines avant la fin de l'année scolaire. Les devoirs surveillés n'ont pas lieu durant les vacances et les jours fériés. Un planning des dates effectives est collé dans l'agenda de l'élève en début d'année scolaire.</p> <p>Les devoirs surveillés commencent directement après la fin des cours, soit de 15h à 16h ou dès l'arrivée des élèves en bus en cas de déplacement de ceux-ci.</p> <p>La durée de prise en charge est de 60 minutes, soit 15 minutes pour le goûter ou le trajet en bus et 45 minutes pour les devoirs. La collation est apportée par l'élève.</p> <p>Il n'y a pas de transport en bus après les devoirs surveillés. Le retour des enfants à leur domicile est sous l'entière responsabilité des parents.</p>
Présence	<p>L'enfant inscrit aux devoirs surveillés est tenu de s'y présenter, même s'il n'a pas de travail à effectuer. Il ne peut quitter la salle de classe avant la fin de la période.</p> <p>Il arrive à l'heure à l'endroit convenu avec ses affaires d'école (agenda, trousse, cahiers et fiches pour les devoirs). Il est conseillé d'apporter un livre pour s'occuper calmement une fois les leçons terminées.</p> <p>Toute absence doit être signalée par SMS le jour même jusqu'à 14h50 à l'encadrant(e) responsable dont le N° de téléphone figure au bas du planning collé dans l'agenda.</p>

Inscription	<p>L'inscription de l'enfant n'est validée qu'après paiement de la cotisation annuelle.</p> <p>Toute modification durant l'année doit être demandée par écrit à EnJeu. Une inscription en cours de semestre est possible, sous réserve de disponibilité.</p> <p>En cas d'annulation pendant l'année, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de maladie ou accident dépassant 1 mois. La cotisation pourra alors être recalculée sur présentation d'un certificat médical.</p>
Paiement	<p>Le montant déterminé par le nombre de jours choisi est payable d'avance sur le compte BCV : IBAN CH96 0076 7000 C532 0559 0 (avec indication expresse comme bénéficiaire : Enfance & Jeunesse et non l'abréviation EnJeu) ou à notre secrétariat, durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous (paiement en espèces uniquement, cartes pas acceptées). A réception, un email de confirmation est envoyé aux parents.</p>
Comportement	<p>Le comportement de l'enfant est soumis aux mêmes règles de conduite et de respect du travail d'autrui qu'à l'école.</p> <p>En cas de comportement inadéquat (indiscipline, perturbation de la classe notamment), l'élève recevra un avertissement écrit et pourra être exclu définitivement, sans remboursement possible.</p>
Responsabilité	<p>L'élève est sous la responsabilité d'EnJeu dès son arrivée aux devoirs surveillés jusqu'à son départ. Il doit se rendre à l'endroit prévu à cet effet. EnJeu décline toute responsabilité si cette consigne n'est pas respectée.</p> <p>La responsabilité d'EnJeu ne peut être engagée en cas de perte, vol ou détérioration de matériel, vêtements ou autre objet.</p>

Charte de l'élève

Aux devoirs surveillés, je m'engage à...

- me rendre à l'heure au lieu où se donnent les devoirs surveillés en ayant un comportement adéquat.
- venir avec mon agenda et le matériel nécessaire pour faire mes devoirs.
- avoir un comportement calme qui permette à chacun de faire ses devoirs dans de bonnes conditions.
- m'organiser à travailler seul, si nécessaire avec l'aide de l'encadrant pour comprendre les consignes.
- dans la mesure du possible terminer mes devoirs ou les avancer au maximum.
- avoir une attitude correcte et polie envers les encadrants et mes camarades.
- ne pas toucher aux affaires de l'élève à la place duquel je me suis installé.
- aider à ranger la salle de classe et à la rendre propre avant de quitter les lieux.
- respecter le règlement interne de l'établissement et obéir aux encadrants.

Je comprends...

- que mes parents seront avertis de mes absences aux devoirs surveillés.
- que si je ne respecte pas toutes ces consignes, je risque de me faire exclure des devoirs surveillés.